

DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON



DMST 2022-09-06

DECISION DU MAIRE

**Volet agricole du plan de relance
AVENANT N° 1 A LA CONVENTION**

Relative au Plan de modernisation
des abattoirs

Prolongation du délai de réalisation du projet

Le Maire de la Commune de SISTERON,

VU la délibération du Conseil Municipal N° 2020-03-06 SG du 23 mai 2020 conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU notre demande de prorogation des délais de notification et de fin de travaux suite à notre demande de subvention « Plan de Relance - Plan de modernisation des abattoirs » en date du 06-10-2022 ;

ENTRE

L'Etablissement national des produits de l'agriculture et de la mer ci-après dénommé **FranceAgriMer**, Etablissement public national, dont le siège est 12 rue Henri Rol Tanguy - TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex, représenté par sa Directrice générale, Madame Christine AVELIN,

Désigné ci-après "FranceAgriMer"

d'une part,

ET

La commune de SISTERON, n° SIRET 210 402 095 00017, dont le siège est 4 Place de la République 04200 SISTERON, et représentée par son représentant légal, Monsieur le Maire, Daniel SPAGNOU,

Désigné(e) ci-après par : "le Bénéficiaire"

d'autre part,

VU les lignes directrices de l'Union européenne concernant les aides d'Etat dans les secteurs agricole et forestier et dans les zones rurales 2014-2020 (2014/C 204/01) ;

VU le règlement (UE) n° 651/2014, du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aide compatibles avec le marché commun en application des articles 107 et 108 du traité ;

VU le régime d'aide d'Etat SA 40979 relatif aux aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole pour la période 2015-2020 ;

VU le régime d'aide d'Etat SA 41735 (2015/N) relatif aux aides aux investissements des grandes entreprises actives dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles ;

VU le régime d'aide d'Etat SA 49435 (2017/XA) relatif aux aides aux investissements des PME actives dans la transformation et la commercialisation des produits agricoles ;

VU le régime d'aide d'Etat SA 58981 (ex SA 40207) relatif aux aides à la formation pour la période 2014-2020 ; **VU** le Code Rural et de la pêche maritime, livre Vi, titre II, chapitre I ;

VU le volet agricole du Plan de Relance du 3 septembre 2020 ;

Mis en ligne le 30/06/2023 à 14h29

REÇU EN PREFECTURE
le 24/10/2022

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-210402095-20221024-2022_09_06D

VU l'avis du Conseil d'administration de FranceAgriMer du 27 novembre 2020 ;

VU la décision n° INTV-SANAEI-2020-65 de la Directrice générale de FranceAgriMer du 01 décembre 2020 ;

VU la demande d'aide dans le cadre du volet agricole du plan de relance pour la « modernisation des abattoirs » déposée le **23/02/2021** par le bénéficiaire ;

VU l'accusé réception de la demande d'aide par FranceAgriMer au bénéficiaire le **23/02/2021** ;

VU la décision favorable du comité de sélection ;

VU la convention d'attribution d'aide France Relance signée le **23/06/2021** ;

VU la demande de prorogation en date du **06/10/2022**

VU l'avis favorable du comité de sélection ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Le présent avenant a pour objectif de prolonger le délai de réalisation du projet de modernisation de l'abattoir municipal de SISTERON.

ARTICLE 2 : Modification de la période de réalisation du projet : L'article 2.2 est supprimé et remplacé par l'article 2.2 suivant :

La Commune s'engage à réaliser l'ensemble des investissements sur la période courant du **15/09/2021** au **23/02/2024**. Les travaux réalisés hors délais sont éligibles.

Article 3 : Tous les autres articles de la convention demeurent inchangés.

ARTICLE 4 : La présente décision sera inscrite au registre des délibérations du Conseil Municipal.

ARTICLE 5 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de SISTERON, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à **FranceAgriMer**, Etablissement public national, dont le siège est 12 rue Henri Rol Tanguy - TSA 20002 - 93555 MONTREUIL Cedex, représenté par sa Directrice générale, Madame Christine AVELIN,

Fait à SISTERON, le 24 OCTOBRE 2022

Le Maire,

D. SPAGNOU